

Procès-verbal

Bureau Directeur téléphonique du 05 juillet 2010

Présents : BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain,
KOUBI Alain, SAURINA Patricia,
Assistent : SCARSI Claude, JACQUET Michel, BANA Philippe
Excusés : BECCIA Evelyne, MANOUVRIER Alexis, VILLEPREUX Brigitte

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte à 20h30 depuis le siège de la FFHB.

La Ligue Nationale de Handball a procédé à la modification de ses Statuts à l'occasion de son assemblée générale du 28 juin dernier. Après examen, le Bureau Directeur approuve les modifications et ajouts apportés concernés, qui seront soumis à la ratification de l'Assemblée fédérale d'octobre 2012 conformément aux dispositions de l'article R. 132-8 du code du sport.

La FFHB a été saisie par le Bureau directeur de la Ligue d'Auvergne de handball d'une demande visant, d'une part, à engager des poursuites disciplinaires à l'encontre de deux anciennes dirigeantes du Comité du Puy de Dôme et, d'autre part, à accepter le transfert de compétences vers la commission nationale de discipline. En application des articles 7.1 et 27 du règlement disciplinaire fédéral, le Bureau Directeur donne une suite favorable aux 2 demandes.

Michel JACQUET présente le bilan financier de l'organisation du TQO féminin qui s'est tenu au mois de mai dernier à Lyon. Cette manifestation, portée par la Ligue du Lyonnais de handball, s'est révélée légèrement excédentaire. Le Bureau Directeur, dans le cadre de la politique fédérale de soutien aux Ligues et Comités, décide de laisser le résultat positif au bénéfice de la Ligue du Lyonnais de handball.

Une procédure d'appel à candidatures a été lancée pour la commercialisation des droits d'exploitation médias des rencontres de Coupe de France masculines et féminines pour les saisons 2012/13 et 2013/14. Trois sociétés ont marqué leur intérêt pour cette consultation : Ma Chaîne Sport, Sport+ et beIN Sport. Seuls Sport+ et beIN SPORT ont présenté des offres écrites, puis ont été chacune entendues par le Président et le Vice-président délégué. Après examen des deux dossiers, le Bureau Directeur décide de retenir l'offre de la société Sport+, pour la diffusion sur ses antennes des rencontres de Coupe de France masculines et féminines et ce à partir des 8èmes de finales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général